

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint Germain-sur-Ay

Accusé de réception en préfecture  
050-215004813-20251229-DM2025-103-DE  
Date de télétransmission : 30/12/2025  
Date de réception préfecture : 30/12/2025

Extrait du registre  
des Décisions  
du Maire

## DECISION DU MAIRE N° 2025-103

### 1 - COMMANDE PUBLIQUE 1.1 – Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis n°6015140 de SARL La Haye Motoculture en date du 20/12/2025, d'un montant de 133,74€ HT. (160,49€ TTC) ;

### DECIDE

#### Article 1er :

Signer le devis n°6015140 de SARL La Haye Motoculture pour l'entretien et le décalaminage du souffleur ECHO, d'un montant de 133,74€ HT. (160,49€ TTC) ;

#### Article 2 :

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses de fonctionnement, à l'article 61558 « entretien et réparations sur autres biens mobiliers ».

Fait à Saint-Germain/Ay,  
Le 29 Décembre 2025,  
Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.